



L'ACTUALITÉ

UNE RENTRÉE BIEN CHARGÉE !

Les projets de loi foisonnent, le Gouvernement poursuit son rythme de réformes, l'Europe ouvre une nouvelle mandature, et la CAPEB continue de défendre, seule et contre tous, le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment !

“
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, polissez-le sans cesse, et le repolissez ».
les propos du poète Nicolas Boileau restent d'actualité !

C'est dans un contexte économique plutôt favorable que s'ouvre cette rentrée. La dernière note de conjoncture met, en effet, en évidence une croissance de 2 % de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment. (voir le n° 1011). En ce début septembre, on attend les propositions que feront remonter les Préfets suite aux réunions qu'ils ont dû organiser avec les acteurs locaux dans le cadre de la « mobilisation pour l'emploi et les transitions » lancée début mai par le Premier ministre. On attend également l'ouverture d'une concertation sur l'emploi des seniors, promise par la Ministre du Travail suite aux orientations de réforme de l'assurance chômage présentées par le Gouvernement en juin. Les Collectivités attendent, elles, de savoir à quelle sauce elles seront mangées, une réforme de la fiscalité locale étant annoncée ainsi qu'une nouvelle étape de décentralisation. Des sujets particulièrement chauds à quelques mois des élections municipales... Dans les tuyaux également, des projets de loi importants pour nos entreprises : celui sur la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, qui traite en particulier de la gestion des déchets, celui sur l'énergie et le climat, qui comporte nombre d'articles destinés à stimuler la rénovation énergétique dans les bâtiments, et bien sûr le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale, tous deux porteurs, trop souvent, de mauvaises nouvelles. Et cela devrait être le cas encore cette année avec des coupes sombres dans les allègements de charges dont bénéficiaient les entreprises artisanales du bâtiment jusqu'ici (déduction forfaitaire spécifique, exonération de la TICPE sur le GNR).

On rappellera, à ce sujet, que, cet été, le Gouvernement a sollicité l'avis des professionnels sur son projet de transformation du CITE en prime (qui est une bonne idée dans son principe) et que la CAPEB a fait part de ses propositions (voir notre actualité sur ARTUR). Nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir. La CAPEB suit tout ceci avec la plus grande attention bien sûr tout comme les nombreuses réformes en cours ou annoncées : la santé au travail, la dépendance, les retraites. Et dans tous les cas, la CAPEB défend ses valeurs et le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment. C'est encore plus criant dans le domaine social, où elle se bat pour obtenir deux conventions collectives correspondant à deux champs distincts dans le but de prendre en considération les particularités des petites entreprises comptant jusqu'à dix salariés et de ne pas les noyer dans les intérêts tout à fait différents des entreprises aux effectifs plus étoffés. Un objectif que la CAPEB poursuit également dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage, voie de formation privilégiée dans l'artisanat du bâtiment qu'elle revendique et défend avec vigueur face à la volonté hégémonique de la FFB qui voudrait bien faire main basse sur les contributions des petites entreprises pour financer les formations des grandes entreprises ! Enfin, il faut rappeler que l'Europe se réveille avec un nouveau Parlement, de nouveaux présidents de commissions et sous-commissions, que nous aurons, avec EBC, à convaincre de ne pas entraver l'activité des petites entreprises du bâtiment en votant des dispositions qui leur seraient défavorables.

78,4
MILLIARDS

**C'EST LE MONTANT
DES INVESTISSEMENTS
PUBLICS EN 2018**

ÉCONOMIE

→ LA PERSPECTIVE DES MUNICIPALES BOOSTE LES TRAVAUX

C'est toujours la même chose : les mois qui précèdent les élections municipales sont saturés en travaux.

Les Maires sont soucieux de laisser leur empreinte et de montrer qu'ils ont embelli ou réparé chaussées, bâtiments publics ou autres places publiques.

Beaucoup aussi cherchent à achever les programmes de rénovation ou de construction qu'ils avaient annoncés ou entamés au début de leur mandat. C'est ainsi que la commande publique s'est accrue de 2 milliards en ce début d'année comparé à son montant à la même période l'an dernier. Au global, elle en arrive aux niveaux qu'elle avait atteints il y a 5 ans.

Ce dynamisme est essentiellement le fait des communes et des intercommunalités. Les Collectivités locales s'approprient ainsi 58 % des dépenses publiques d'investissement malgré la période de grande instabilité qu'elles viennent de traverser. Il faut rappeler à cet égard, qu'elles ont dû faire face une réorganisation massive sur le plan administratif, depuis la loi NOTRe, en passant par la modification de la carte des cantons, la mise en place des métropoles et plus récemment le réaménagement des intercommunalités.

S'est ajoutée à ce chamboulement une baisse importante des dotations de l'Etat. Le tout combiné a encouragé les Collectivités à ne rien faire pendant quelques années et à fortifier leur épargne, qu'elles dépensent aujourd'hui. Au bénéfice des chantiers et des entreprises !

→ PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES : ENFIN UNE SOLUTION ?

Voilà des années que la CAPEB déplore l'absence de solution bancaire pour les petites entreprises qui ont besoin de crédits de trésorerie ou de petits prêts. Malgré nos demandes répétées auprès des Pouvoirs publics pour inciter les banques à changer de comportement à l'égard des petites entreprises, rien ne change.

Mais Bpifrance a peut-être, enfin, trouvé une solution intéressante. Ainsi, elle devrait incessamment sous peu tester une nouvelle offre de prêts réservée aux entreprises de moins de 10 salariés et permettant à ces dernières de bénéficier de crédits jusqu'à 10 000 € sans garantie. La banque publique s'est, en effet, rapprochée d'une start-up de la finance pour faire en sorte qu'une entreprise demandeuse puisse obtenir une réponse immédiate de son banquier pour une offre très simplifiée avec des taux très compétitifs.

Ces prêts bénéficieront de l'aide financière des régions.

Pour commencer, l'offre sera proposée en Bretagne et Bpifrance compte bien la généraliser à l'ensemble du territoire d'ici la fin de l'année.

La banque publique continue sur sa trajectoire et travaille également sur une offre de prêts à 50 000 €, un montant qui représente l'essentiel des crédits qu'elle a accordés aux TPE l'an dernier.

À suivre donc !

44
MILLIONS

**C'EST LE MONTANT
DES CRÉDITS ACCORDÉS
PAR BPIFRANCE
AUX TPE EN 2018**



COMMUNICATION

WORLDSKILLS À KAZAN : UNE ÉQUIPE DE FRANCE ENCORE AU TOP !

Cet été, les 41 jeunes de l'équipe de France des Métiers sont allés défendre les couleurs de leur métier et de leur pays à Kazan en Russie.

Du 22 au 27 août, les épreuves ont dévoilé les plus talentueux. L'équipe de France a remporté 27 récompenses soit autant qu'en 2017 et se place ainsi à la 9^e place internationale sur 63 Nations, devancée notamment par les pays d'Asie et la Russie. Le bâtiment peut se féliciter d'avoir remporté l'or (Menuiserie), 2 médailles d'argent (Taille de Pierre et Charpente) et 2 médailles de bronze (Peinture et Plâtrerie) et 4 médailles d'excellence (Ebénisterie, Plomberie Chauffage, Béton armé et Métallerie). Un grand bravo à tous ces jeunes talents et à leur mentor !

→ LES TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES CHUTENT FORTEMENT

L'Observatoire de la BPCE a constaté une très forte chute des transmissions d'entreprises entre 2013 et 2016, leur nombre étant passé de 76 000 à 51 000, soit un tiers de moins en trois ans. Et la BPCE observe une poursuite de cette

51 000

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES EN 2016, SOIT UN TIERS DE MOINS QU'EN 2013

tendance en 2017/2018. Cette désaffection pour la transmission/reprise concerne toutes les tailles d'entreprise et quasiment toutes les régions, même si les Hauts-de-France et l'Ouest de la France sont plus concernées encore que les autres.

En cause : une politique plus favorable aux créations d'entreprise et une loi Hamon qui impose aux employeurs d'informer leurs salariés en cas de cession, dispositif que l'U2P et la CAPEB avaient fortement combattu à l'époque. 750 000 salariés étaient concernés en 2016 par la reprise de leur entreprise.

Autre constat : les dirigeants décident de passer la main de plus en plus tard si bien qu'en 2023, 10 % d'entre eux auront dépassé les 66 ans. Ce vieillissement des chefs d'entreprise est particulièrement vrai dans le centre de la France, au sein d'une bande allant du nord-est au sud-ouest ainsi que dans le sud-est. La BPCE constate par ailleurs que le nombre de salariés est un élément déterminant de la transmission.

Ainsi, si les reprises de TPE comptant jusqu'à 5 salariés n'ont augmenté que d'à peine 2 % sur la période étudiée (2013/2016), elles se sont accrues de 8,5 % pour les PME et de plus de 13 % pour les ETI.

Un seul point positif dans cette étude : la transmission familiale est la seule forme de transmission qui tient la barre avec 22 % des cessions en 2016 contre 17 % trois ans plus tôt. Elle est même la forme de reprise la plus prisée dans l'Est (Haut-Rhin, Jura) et dans les Pyrénées orientales où elle représente un tiers des cessions.

+ 10%

C'EST L'AUGMENTATION
DU NOMBRE D'ACCORDS DE BRANCHE
EN 2018 PAR RAPPORT À 2017

SOCIAL

→ LA NÉGOCIATION COLLECTIVE A ÉTÉ TRÈS SOUTENUE L'AN DERNIER

46 700 accords ont été conclus l'an dernier entre les employeurs et leurs salariés (38 000 en 2017) portant principalement sur l'épargne salariale (28 000 accords), les salaires et primes ainsi que le temps de travail (12 000 textes dans les deux cas) et enfin le droit syndical et les IRP.

Du côté des branches, 1 288 accords ont été conclus, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Ces accords ont, pour beaucoup, été des avenants salariaux mais ce sont surtout les conditions de négociation qui ont fait l'objet d'accords, la loi imposant de prévoir des stipulations spécifiques pour les petites entreprises de moins de 50 salariés ou de justifier de leur inexistence. La loi étant souvent un booster, le nombre d'accords relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes s'est accru de 21 % en un an, tout comme ceux relatifs à la formation professionnelle et à l'apprentissage, en hausse de 32 %.

En revanche, les accords portant sur la retraite et la prévoyance sont en baisse et repartiront sans doute à la hausse en 2020, après la réforme des retraites.



→ PRUD'HOMMES : LE BARÈME D'INDEMNISATION EST CONFIRMÉ

Les ordonnances travail de 2017 ont déterminé un barème d'indemnités prud'homales pour licenciement abusif qui a ensuite été contesté par une dizaine de Conseils des prud'hommes, semant le doute sur l'opportunité d'appliquer ou non ce barème et laissant la porte ouverte à toutes les interprétations.



La Cour de Cassation a sifflé la fin de la récréation en affirmant la validité de ce barème. Désormais, même si les juges de Conseils de Prud'hommes rechignent à l'appliquer, leurs décisions seront cassées par les Cours d'appel sur la base de cette jurisprudence parfaitement claire. La CAPEB s'en félicite car c'est principalement pour sécuriser les chefs de petites entreprises que cette mesure avait été prise. Il faut rappeler, en effet, que beaucoup de chefs d'entreprises artisanales du bâtiment hésitent à recruter de crainte de ne pouvoir se séparer de leurs salariés – notamment quand le volume d'activité ne permet plus de les occuper – et de ne pas pouvoir faire face aux indemnités de licenciement qui ont pu être considérables par le passé. Cet été, le Président Liébus est intervenu dans un débat sur LCI pour rappeler cette réalité et souligner que ces indemnités ont parfois été suivies de faillites entraînant avec elles l'ensemble des forces vives de l'entreprise.

MÉTIERS

→ JEAN-CLAUDE RANCUREL RÉUNIT SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Le Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage a réuni ses conseillers professionnels le 5 septembre. À cette occasion, ils ont commencé à réfléchir au programme des prochaines Journées Professionnelles de la Construction (Lyon 16 et 17 avril 2020) et ont évoqué le groupe de réflexion sur les couvreurs ainsi que le

regroupement des conseillers professionnels de toutes les UNA prévu pour le 7 novembre. Après avoir fait le point sur les questions de formation, plombiers chauffagistes et couvreurs se sont séparés pour faire un état des lieux de leurs sujets propres : ramonage, habitA+, AFPAC, WMC et qualification, IZI by EDF, partenariat Watts, fluides frigorigènes

et RGE étaient au menu des premiers tandis que les seconds ont fait un tour d'horizon des dernières réunions auxquelles les conseillers couverture ont participé et évoqué le mémo Ecrans de sous-toiture, le DTU 40.11 (ardoises naturelles) et les actions à entreprendre pour 2020.

COMMUNICATION

→ PROGRAMME PACTE : CONCLUSION LE 10 DÉCEMBRE

Après 4 années de travaux intenses auxquels la CAPEB a largement contribué sous la présidence de Mme Basili, vice-présidente de la CAPEB, le programme PACTE se conclura définitivement le 10 décembre après-midi (à la Cité internationale universitaire de Paris dans le 14^e) par une demi-journée de conférences-débats, de témoignages, de démonstrations d'outils, sans oublier une librairie en libre-service, une exposition des projets, des interviews en plateau TV, et un moment de convivialité en fin de journée...

Vous êtes tous invités à venir découvrir gratuitement les résultats de plus de 80 projets nationaux et territoriaux soutenus par PACTE, ainsi que l'ensemble des publications techniques mises à disposition des professionnels pour les aider à réussir la transition énergétique ! Invitations sur bit.ly/evenementPACTE. Plus d'informations sur www.programmepacte.fr



LE BUREAU CONFÉDÉRAL SE RÉUNISSAIT CE 5 SEPTEMBRE

Après avoir participé à une réunion du Grand Est mardi, le Président Liébus a contribué au bureau de l'U2P, évidemment très axé sur la rentrée sociale et la réforme des retraites qui ont fait l'objet d'entretiens entre le Premier ministre et les partenaires sociaux ces jeudi et vendredi. Un Bureau confédéral de rentrée était par ailleurs programmé ce vendredi avec, à l'ordre du jour, les sujets d'actualités portés par le Gouvernement (CITE, Plan d'investissement dans les Compétences, retraites), mais également la représentativité patronale et le dialogue social dans le BTP, notamment.

LOBBYING

→ ENERGIE CLIMAT ET NOTRE DAME : DEUX PROJETS DE LOI BOUCLÉS

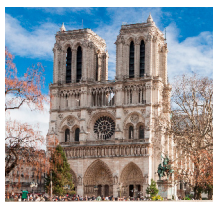
Energie Climat : une adoption formelle cet automne

Les députés avaient considérablement alourdi le projet de loi Energie Climat lors de leur lecture, lui ajoutant pas loin de 40 articles ! Les sénateurs ont fait pire, portant à 55 le nombre d'articles de ce texte qui n'en comptait que 8 au départ ! Et c'est encore la rénovation énergétique des logements qui a suscité le plus de débats et d'amendements. La Commission Mixte Paritaire s'est réunie le 25 juillet et a abouti à un accord. Le texte fera l'objet d'une lecture formelle cet automne.

Notre-Dame : validation finale

La loi pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris est définitivement adoptée. Elle crée un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre de la culture chargé de restaurer Notre-Dame et son environnement immédiat avec l'appui d'un conseil scientifique.

La loi instaure des dérogations concernant l'archéologie préventive, la durée d'instruction des autorisations d'installations temporaires, ou encore l'autorisation de certaines publicités sur des bâches ou des palissades de chantier. En outre, elle prévoit que des dérogations aux règles de la voirie, d'urbanisme et du code de l'environnement seront prises par ordonnances. La Loi comporte par ailleurs deux dispositions permettant d'affecter une partie des dons collectés pour la restauration de la cathédrale à la formation professionnelle initiale et continue des professionnels et à l'identification des besoins de formation pour la réalisation des travaux de conservation, de restauration et de valorisation de la cathédrale, intéressant ainsi les métiers de couvreur, charpentier, maçon et bien sûr tailleur de pierre. Ces dispositions sont à rapprocher des Chantiers de France qui ont pour objet, notamment, de renforcer l'attractivité de ces métiers auprès des jeunes.



GOUVERNEMENT

→ TRAVAIL ILLÉGAL : LE GOUVERNEMENT DURCIT LES SANCTIONS

Cet été, Muriel Pénicaud a présenté le plan de lutte du Gouvernement contre le travail illégal pour la période 2019/2021.

Ce plan comporte des mesures destinées à améliorer l'efficacité des contrôles, grâce à une meilleure coordination des intervenants et à une plus grande répression du travail illégal.

Le BTP fait partie des secteurs particulièrement ciblés par les contrôles, notamment à la veille de la coupe du monde de rugby 2023 et des JO 2024 qui donnent lieu à de grands chantiers tout comme ceux du Grand Paris.

Les contrôles cibleront également toutes les pratiques qui s'apparentent à la traite d'êtres humains, à l'instar des faux indépendants.

L'Etat prévoit la publication de guides pratiques pour mieux lutter contre ces faux statuts (qui concernent aussi les bénévoles et les stagiaires) ainsi qu'une information plus complète et plus accessible sur les droits et obligations en matière de travail détaché.

Le « Name and Shame » sera mis effectivement en place, une liste noire des fraudeurs devant être publiée sur le site du Ministère du Travail.

Par ailleurs, l'Etat souhaite établir une cartographie des risques et prévoit de réunir un groupe de travail pour réfléchir aux moyens de responsabiliser les maîtres d'ouvrage et les donneurs d'ordre et faire des propositions pour 2020.

Les contrôleurs auront accès au fichier des « interdits de gérer » pour lutter contre les prête-noms et autres bidouilles.

Enfin, s'agissant de coordination des acteurs, il est prévu de réunir l'ensemble des bases de données relatives au détachement. En 2018, les déclarations de détachement ont été deux fois plus nombreuses que deux ans plus tôt mais les contrôles ont également progressé de 20 % pour dépasser les 200 000.

52 509
DÉCLARATIONS DE DÉTACHEMENT
ONT ÉTÉ FAITES DANS LE BTP EN 2018
POUR 123 167 SALARIÉS DÉTACHÉS ET
122 363 CARTES BTP.

RÉSEAU

→ NOUVELLES ARRIVÉES À LA CONFÉDÉRATION

Quelques changements sont intervenus dans les équipes de la Confédération.

Ainsi, à la cellule informatique, Armelle Herry prend le relais de Martine Lepetit partie à la retraite.

Au pôle juridique et social, Karima Rehali remplace Elise Le Goaziou pour une année.

Enfin, le service publicité a accueilli Aurore Boukaïs qui sera en charge de la commercialisation des salons nationaux de la CAPEB.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019